

Logo de l'organisme d'accueil

ATTESTATION DE STAGE

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou dénomination sociale : Hôtel Carlton Cannes
Adresse : 58 BOULEVARD LA CROISSETTE
06400 CANNES
Téléphone : 04 93 06 40 06

certifie que

LA OU LE STAGIAIRE

Nom : ASSIKA Prénom : AHSEN
Né(e) le : 09/05/2005 Sexe : F ☐ M ☒
Adresse : 924 Avenue Janvier Pansero, Res Capiton BTF
Cher N. Zakri
Téléphone : 06 09 64 95 52 Mél : ahsenassika@outlook.com

ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations

Option ☐ SISR ☐ SLAM

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

LPO Honoré d'Estienne d'Orves – 13, avenue d'Estienne d'Orves – 06000 Nice

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : Du 13.01.2025 au 31.01.2025
Représentant une durée totale de 3 semaines nombre de 3 semaines / de mois
(rayer la mention inutile).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à Cannes le 11/02/2025Nom, fonction et signature de la personne
représentant de l'organisme d'accueilMarlene DAVER (DRH)

SNC CARLTON DANUBE CANNES
332 759 877 000 19 - Code APE 5510 Z
URSSAF - 152, Av. de la Californie - 06200 Nice
N° Urssaf 061 322 780 12